



Syndicats des Territoriaux de la Drôme  
17 rue Georges Bizet  
26000 Valence

À l'attention de Madame le maire de Donzère  
10 rue Frédéric MISTRAL  
26290 Donzère

À Valence, le 12 juin 2025

Objet : Préavis de grève.

Madame le Maire,

Vous avez décidé de saisir le conseil de discipline pour révocation à l'encontre de Kader Boukelmoune, représentant du personnel et responsable syndical dans votre collectivité.

Kader Boukelmoune subit des pressions en augmentation constante depuis la fin d'année 2023 et sa nomination comme responsable de section de notre syndicat à la mairie de Donzère. Nous considérons qu'il s'agit purement et simplement de répression syndicale envers un camarade qui s'investit pleinement dans son rôle pour le bien de ses collègues. C'est une attaque grave contre la liberté syndicale, dont nous rappelons l'inscription au préambule de la Constitution de 1946. Nous demandons donc l'arrêt immédiat des procédures de sanctions à son encontre.

Les agents des services techniques de votre collectivité par l'intermédiaire des représentants du personnel vous ont demandé pour améliorer leur condition de travail l'installation d'une fontaine à eau fraîche lors du CST de mars 2025. Les vagues de chaleur commencent et rien n'a été fait. Nous demandons qu'une fontaine soit installée rapidement pour assurer de bonnes conditions de travail aux agent.e.s.

À la suite des demandes des représentants du personnel une enquête sur les risques psycho-sociaux a été diligenté en 2022. Nous n'en n'avons jamais eu les résultats, aucune action n'a été engagée. Les agent.e.s de votre collectivité continue de nous faire part de leur mal être au travail. Nous exigeons le bilan des enquêtes menées et un plan d'action construit avec les représentants du personnel pour remédier aux RPS encourus par les agent.e.s.

Nous demandons à nouveau l'ouverture de négociation pour la mise en place de tickets restaurant dans votre collectivité et l'augmentation de la prise en charge de la mutuelle santé.

Nous demandons une politique du personnel correspondant aux besoins en services publics des usager.e.s et répondant à de bonnes conditions de travail et de santé des agent.e.s, c'est-à-dire de nouvelles embauches lorsque cela est nécessaire et le remplacement des agent.e.s partant à la retraite.

Aussi pour toutes ces revendications, nous appelons l'ensemble des agent.e.s de votre collectivité à être dans l'action par la grève, la manifestation et toutes autres formes de luttes.

Aussi, conformément à l'article 10 de la loi 83.634 du 13 juillet 1983, le syndicat des agent.e.s territoriaux de la Drôme vous informe qu'il pose un préavis de grève valable les 20, 21, 22, 23, 24,25, 26, 27, 28, 29 et 30 juin 2025.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de votre collectivité. Chaque jour l'arrêt de travail pourra être d'une heure ou plus, d'une demi-journée et pourra aller jusqu'à 24 heures, pour chaque jour de grève effectué par un agent.

Nous vous informons aussi que nous manifesterons devant la mairie le vendredi 20 juin 2025 à partir de 10h00.

Restant à votre disposition pour échanger nous vous prions d'agréer, Madame le maire, nos respectueuses salutations.

Pour le SYNDICAT CGT des TERRITORIAUX de la DRÔME,

La secrétaire générale,

Gaëlle MORVAN

**Syndicat CGT des Agents Territoriaux de la Drôme**

Maison des Syndicats  
17 rue Georges Bizet - 26000 Valence  
☎ 07 68 07 08 85  
Courriel : territoriauxcgt26@gmail.com

Copie à : Monsieur le Préfet de la Drôme,

La Fédération CGT des Services publics,

L'Union départementale CGT de la DRÔME